



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE

UN LIBRARY

MAY 31 1983



Distr.  
LIMITEE

T/COM.10/L.336

25 mai 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

COMMUNICATION PRESENTEE PAR MME PAULETTE WITTEW, DIRECTEUR POUR  
LE DESARMEMENT, AMERICAN FRIENDS SERVICE COMMITTEE, CONCERNANT  
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

AMERICAN FRIENDS SERVICE COMMITTEE

Pacific Northwest Region  
Portland Area Programme Office  
2249 East Burnside Street  
Portland, Oregon 97214-1678

Le 11 mai 1983

Monsieur Harfield  
Sénateur

Monsieur le Sénateur,

En 1979, la République des Palaos - Territoire sous tutelle administré par les Etats-Unis - était la première nation du monde à avoir adopté une constitution interdisant le stockage, l'essai et l'évacuation des matières nucléaires à l'intérieur de son territoire. Les Etats-Unis ont à maintes reprises exercé des pressions sur les Palaosiens pour qu'ils suppriment de leur Constitution les dispositions relatives aux matières nucléaires. En dépit de cette opposition, les Palaosiens ont adopté la Constitution lors de trois référendums distincts.

Le 10 février, les habitants des Palaos ont été appelés à voter sur l'Accord de libre association. Ils se sont prononcés contre l'article 314, disposition de l'Accord, relative aux questions nucléaires, ce qui n'a pas permis de recueillir les 75 p. 100 de voix légalement requis pour que l'Accord soit considéré comme adopté. En conséquence, l'Accord sous sa forme actuelle est caduc.

Lors du référendum du 10 février, les Palaosiens ont à nouveau refusé de modifier leur position sur les armes nucléaires. Certes, nombre d'entre eux aimeraient maintenir des relations avec les Etats-Unis, mais ils sont catégoriquement opposés à ce que ces relations soient fondées sur des prérogatives militaires, notamment le droit d'entreposer des armes nucléaires aux Palaos.

Dans un communiqué de presse publié par le Département d'Etat américain à la fin du mois de février, l'administration américaine a bien précisé sa position. Le Département d'Etat demande que "les autorités Palaosiennes... mettent au point une méthode acceptable permettant de concilier leurs dispositions constitutionnelles avec le mandat de libre association avec les Etats-Unis conféré par l'électorat Palaosien". De toute évidence, le Département d'Etat a choisi de ne pas accepter l'autre mandat des Palaosiens, lequel n'inclut pas les dispositions contenues dans l'Accord.

Il importe de revoir le référendum sur l'Accord de libre association et d'aplanir les divergences de façon à ne pas toucher à l'intégrité de la Constitution palaosienne et à honorer le vote des habitants. Au lieu d'attendre que cette étude soit entreprise, il semblerait, selon des rapports dignes de foi, que le Département d'Etat s'apprête à porter, pour enquête ou approbation, l'Accord devant le Congrès des Etats-Unis. En fait, il semblerait que des "bureaux de transition" aient été créés chargés d'appliquer dès à présent l'Accord aux Palaos.

Je vous adresse la présente lettre et vous communique les pétitions 1/ signées par de nombreux citoyens concernés. Les pétitions ont été réunies dans un laps de temps très court pour marquer l'appui apporté aux auditions du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies concernant les négociations sur le statut de la Micronésie prévues à partir du 17 mai.

Nous vous prions de bien vouloir examiner ces questions dès que possible; nous demandons également que les comités de supervision du Congrès procèdent à une enquête et que les deux chambres du Congrès examinent la question avant que le Département d'Etat ne prenne d'autres initiatives.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur pour le désarmement  
American Friends Service Committee,

Paulette WITTWER

cc : Le Président Seiberling, Sous-Comité des terrains publics et des parcs nationaux,

Le Sénateur Matsunaga, Comité des ressources naturelles et de l'énergie,

Le Président Ron Dellums, Sous-Comité des installations et services militaires.

Le Secrétaire du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note

1/ Les pétitions sont classées dans les dossiers du Secrétariat et peuvent être consultées par les membres du Conseil.